**RENVOYER LE DOSSIER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ (2 pages), accompagné des justificatifs :**

* soit par mail à [assistantecollecte@agglo-henincarvin.fr](mailto:assistantecollecte@agglo-henincarvin.fr)
* soit en le déposant à l’accueil du service Déchets au 428 Boulevard Edouard Branly à Hénin Beaumont.

**Identification du demandeur :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Déchèterie sélectionnée :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| COURRIERES | CARVIN | EVIN MALMAISON |

**DECLARATION DES CARACTERISTIQUES DE L’APPORT :**

Nombres des plaques/ardoises / tuyaux à déposer :

Dimensions :

Origine/raison de cet apport (rénovation, etc…) :

**JUSTIFICATIFS A FOURNIR (obligatoire) :**

 Photos des déchets

 Justificatif de domicile de moins de 3 mois

 Immatriculation du véhicule lors du dépôt :………………………..

Ou  Utilisation d’un véhicule de location

**Cadre réservé au service :**

Date de réception : ……………..………………… par mail / déposé accueil de …………………

Avis :  Favorable :

Date du RDV fourniture matériel : …………………………………………………………..

Date du RDV dépôt du déchet :

 Défavorable: …………………………………………………………………………………………..

Observation(s) :

*Durée de validité du dossier 3 mois*

**Déclaration d’engagement et de non-mélange**

Je soussigné, Mme/Mr……………………………………………………………………… atteste vouloir bénéficier des services mis en place par la Communauté d’Agglomération HENIN CARVIN pour la collecte d’amiante / amiante liée/ fibrociment en déchèterie.

* Je m’engage à respecter :
* Le règlement intérieur de la déchèterie,
* Le jour et l’horaire des rdv fixés,
* Les modalités de collecte définies par la CAHC pour cette filière, visant à garantir les conditions de sécurité et santé publique exigées par la loi,
* Se présenter avec une pièce d’identité lors du dépôt et la copie du document de validation du dossier (mail ou courrier de confirmation de l’apport).
* Je m’engage également à :
* Remplir le formulaire ci-joint, et fournir tous les justificatifs demandés,
* Ne faire qu’une demande par foyer,
* Respecter la quantité maximum de dépôt autorisé (en moyenne 10 plaques entières par apport, avec 45 passages autorisés par an maximum),
* Attester que les déchets mentionnés sur le formulaire d’inscription correspondent aux produits annoncés,
* Filmer hermétiquement les déchets avec le matériel fournit par la CAHC (Film et scotch),
* Prendre les dispositions nécessaires aux déchargements des déchets en autonomie, les agents d’accueil ne sont pas autorisés à manipuler les déchets amiantés,

Fait à : ………………………………………….. Le :………../……………/………………………..

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Pour rappel :

* Seuls les déchets d’amiante lié sont acceptés,
* La quantité maximum de dépôt autorisée est de 20 plaques par mois par foyer et 45 passages par an.
* Les déchets amiantés doivent être pré-emballés avant l’arrivée en déchèterie,
* Avant toute manipulation d’amiante, s’équiper à minima d’un masque FFP3 et de gants à usage unique,
* Eviter toute casse de tôle pouvant provoquer des poussières d’amiante,
* Après toute manipulation, l’usager doit se doucher pour éliminer des traces de poussières,

En cas de non-respect de ces conditions, le dépôt sera refusé par l’agent de déchèterie.